



# NEWS

N°1 - SEPTEMBRE 2009

## Labo Express en cours de certification !

**Norme ISO 9001** qui définit les exigences organisationnelles requises pour les systèmes de management et de gestion de la qualité. Elle est fermement établie comme LA norme mondialement appliquée pour donner l'assurance de la capacité de répondre à des exigences qualité et d'augmenter la satisfaction des clients dans les rapports clients -fournisseurs.

**Norme ISO 14001** qui définit les exigences pour les systèmes de management environnemental. Elle confirme sa pertinence globale pour les entreprises et organismes soucieux que leurs opérations favorisent un environnement durable.

## A votre disposition : les nouveaux traceurs de températures Libéro



- Permet la génération **immédiate** d'un fichier PDF retraçant par une courbe l'historique de température du transport.
- Idéal pour l'archivage des données de transport.
- Validation de notre procédure de contrôle des températures (ISO 9001) et recyclage des traceurs (ISO 14001).
- **A venir** : mise à votre disposition d'un système de suivi des températures en temps réel accessible depuis notre site internet via un accès client.

## Procédures grippales Labo Express

Sensibilisation et formation des salariés sur les règles d'hygiène à adoptées et mise à disposition de masques de protection filtrants (FFP2).

Contact permanent avec la médecine du travail pour connaître les dispositions relatives au transport médical urgent à adopter.

Mise en place d'un plan de continuité d'activité :

- nomination d'un responsable du plan
- augmentation de l'effectif de 20% en cas de fort taux d'absentéisme
- mise en service d'un 2 roues en cas de problèmes de circulation dus aux perturbations dans les transports collectifs

## Le transport de marchandise interdit aux Taxis...

Jean Louis Borloo a mis fin à la tolérance accordée aux taxis pour le transport de marchandises. Désormais, **les taxis qui transportent des marchandises à titre accessoire occasionnel engagent leur responsabilité pénale pour exercice illégale**, et, au plan civil pour concurrence déloyale.